



## Réponse de la Municipalité à l'interpellation d'Angelita Galvez : « Quel avenir pour les cartes journalières CFF vendues par les communes ? »

---

Municipale responsable : Mme Jeannette Weber

Gland, le 6 mai 2021

## REPONSE DE LA MUNICIPALITE

### PRÉAMBULE

En date du 7 octobre 2020, l'UCV publiait un communiqué traitant de l'avenir des cartes CFF vendues par les Communes, et ce en raison de l'annonce par Allianzswisspass de la future suppression de cette prestation.

Extrait :

*« Dans le paysage tarifaire modifié des transports publics, les communes ressentent toujours plus la concurrence d'offres dégriffées existantes. La baisse des ventes et les difficultés croissantes des communes et des villes à couvrir leurs frais de distribution ont incité l'Union des villes suisses et l'Association des Communes Suisses à entamer des discussions avec les CFF et l'Alliance SwissPass sur l'avenir de la Carte journalière Commune. Dans le cadre de ce dialogue, diverses alternatives s'inscrivant dans les technologies numériques actuelles ont été discutées et examinées... Dans l'intervalle, nous (n.d.r. l'Union des Communes vaudoises, l'Union des villes suisses et l'Association des Communes Suisses) avons pu nous mettre d'accord sur une nouvelle procédure commune. Nous avons le plaisir de vous informer des décisions qui ont été prises conjointement et qui ont été approuvées en principe par les comités des deux associations communales :*

- **Carte journalière Commune proposée pour trois ans supplémentaires**  
*La carte journalière Commune restera en circulation dans sa forme actuelle jusqu'en décembre 2023. Les commandes des paquets de cartes journalières par les communes sont possibles jusqu'en décembre 2022 (aucune augmentation du prix !). Passé ce délai, la vente aux communes sera arrêtée. Par rapport aux plans initiaux du secteur des transports publics, qui prévoyaient l'arrêt pour 2021, nous avons pu maintenir l'offre pendant trois années supplémentaires. Grâce à la période de transition jusqu'à fin 2023, les communes et les villes peuvent anticiper les planifications budgétaires et les commandes de 2021 et 2022 sans changement et préparer à temps l'arrêt de la carte journalière Commune.*
- **Numérisation trop lourde**  
*Une solution technique applicable par toutes les communes était faisable uniquement moyennant des charges financières et de personnel disproportionnellement élevées à cause de la multitude d'interfaces et de solutions IT utilisées aujourd'hui. Dans de nombreux cantons, l'interface avec le registre cantonal des habitants devrait être approuvé par le canton. Dans certains cantons, il fallait même une nouvelle base légale. De nombreuses communes ont indiqué ne pas pouvoir participer aux coûts de développement. L'idée de numériser la carte journalière Commune a donc été écartée.*
- **Une nouvelle offre pour 2024**  
*La collaboration entre les villes, les communes et les transports publics sera poursuivie et maintenue. Les communes profiteront d'une nouvelle offre à partir de 2024. Une déclaration d'intention confirme la volonté des trois associations de poursuivre leur partenariat stratégique et de développer une nouvelle offre en partenariat. Davantage de renseignements sur les solutions élaborées seront donnés en temps voulu. »*

## RÉPONSES AUX QUESTIONS DE L'INTERPELLATEUR

**Que pense la Municipalité de la suppression de l'offre des cartes journalières vendues par les communes ?**

La Municipalité regrette la suppression envisagée de ce produit car la vente des cartes journalières est intéressante pour nos citoyens et fait partie des services offerts par le Service de la population. Ce service contribue à renforcer les liens entre notre Administration et sa population et offre l'opportunité d'un contact direct avec nos administrés.

La charge financière reste néanmoins importante pour notre Commune car les cartes CFF doivent être achetées par lot de 365 jours, au prix de CHF 38.-/jour. La commande est payable d'avance et les cartes invendues ne sont pas remboursées par les CFF. La volonté de conserver un prix attractif de CHF 45.- par carte ne garantit par la vente de celle-ci.

Statistiques des ventes sur les 5 dernières années :

Année	Cartes commandées	Vendues
2016	3660	3056
2017	3650	3000
2018	3650	2823
2019	3644	2808
2020	3264	1588

**La Municipalité pense-t-elle réagir auprès de l'Union des Villes Suisses afin d'exprimer l'importance de se mobiliser sur cette question ?**

Suite à l'annonce de ce futur changement, la Municipalité a déjà contacté l'Union des villes suisses et l'Association des Communes Suisses, pour leur faire part de sa volonté d'obtenir une prestation équivalente à offrir à sa population. Comme annoncé en préambule, la carte journalière Commune restera en circulation dans sa forme actuelle jusqu'en décembre 2023, ce qui permettra à l'ensemble des acteurs de trouver une solution.

**La commune peut-elle réagir auprès d'autres institutions, notamment auprès du Conseil d'Etat vaudois, afin d'engager les différents échelons politiques pour le maintien de cette offre ?**

Plusieurs députés sont déjà intervenus auprès du Conseil d'Etat vaudois, mais également au niveau du Conseil national. Un consensus quant à la démarche a été trouvé et ce sont l'Union des villes suisses et l'Association des Communes Suisses qui mènent désormais cette négociation pour le compte des Communes.

**En cas de suppression effective de l'offre en 2023 sans remplacement par une offre au moins aussi attractive, la commune pourrait-elle mettre en place un système similaire permettant aux citoyen-ne-s de bénéficier de cartes journalières à prix réduit ou équivalent ?**

La Municipalité est confiante qu'une solution pourra être trouvée et que celle-ci conviendra à tous les usagers, y compris les personnes qui n'utilisent pas forcément le numérique et qui, de fait, n'ont pas accès aux billets dégriffés. Si toutefois la mise en œuvre d'une nouvelle solution devait échouer, nous entreprendrions les démarches prospectives auprès de nos partenaires pour vérifier si une solution au sein d'un périmètre plus restreint, par exemple régional, serait envisageable.

## EN CONCLUSION

Pour notre Commune, et bien que cette prestation représente une charge importante, la Municipalité souhaite voir perdurer ce service à la population. Conformément au calendrier mentionné précédemment, la Municipalité suivra avec attention l'évolution des négociations entre les différents partenaires.

### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

G. Cretegny

J. Niklaus

## **Interpellation : Quel avenir pour les cartes journalières CFF vendues par les communes ?**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Les partenaires de l'Alliance Swisspass ont annoncé récemment vouloir mettre fin à l'offre permettant aux communes de vendre des cartes journalières pour les transports publics à prix très avantageux. C'est en 2023 qu'on attend cette disparition, sans pour autant connaître quel autre type d'offre viendrait la remplacer. C'est un véritable coup de frein à une offre populaire.

Après la fin de l'abonnement général pour étudiant·e·s, c'est un deuxième coup de massue contre toutes et tous les usager·ère·s des transports publics. L'offre permettait notamment à des gens ayant peu de moyens de pouvoir se promener à travers la Suisse. Elle permettait, tout comme d'autres prestations, d'encourager l'usage des transports publics pour les loisirs. Enfin, c'était la seule offre avantageuse accessible sans smartphone. L'Alliance Swisspass explique notamment cette suppression par l'augmentation du nombre de billets dégriffés, qui eux, ne sont accessibles à l'achat qu'à travers l'application CFF. Il faut disposer d'un smartphone ou d'un ordinateur et il s'agit d'une offre plus contraignante en termes d'horaires et de disponibilité.

Ce constat nous amène à poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. Que pense la Municipalité de la suppression de l'offre des cartes journalières vendues par les communes ?
2. La Municipalité pense-t-elle réagir auprès de l'Union des Villes Suisses afin d'exprimer l'importance de se mobiliser sur cette question ?
3. La commune peut-elle réagir auprès d'autres institutions, notamment auprès du Conseil d'Etat vaudois, afin d'engager les différents échelons politiques pour le maintien de cette offre ?
4. En cas de suppression effective de l'offre en 2023 sans remplacement par une offre au moins aussi attractive, la commune pourrait-elle mettre en place un système similaire permettant aux citoyen·ne·s de bénéficier de cartes journalières à prix réduit ou équivalent ?

Au nom de la Plateforme PS - Les Verts – POP

Angelita Galvez